



Prangins, le 26 février 2020

CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 26 février 2020**

Sous la présidence de M. Daniel Bujard, **PRESIDENT** du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 12 décembre 2019
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications des délégués pour Région de Nyon
- 6) Communications des délégués pour Police Nyon Région (PNR)
- 7) Communications des délégués pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
- 8) Election d'un-e délégué-e pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
- 9) **Préavis municipal N° 43/19**
Demande de crédit de CHF 356'500.- TTC pour la requalification et le réaménagement du chemin du Creux du Loup
- 10) **Préavis municipal N° 46/20**
Demande de crédit de CHF 65'500.- TTC en vue de l'organisation d'un défi citoyen pour le climat
- 11) **Préavis municipal N° 47/20**
Demande de crédit de CHF 44'500.- TTC pour l'acquisition de trois applications informatiques
- 12) Rapport de la commission ad hoc sur la recevabilité de la prise en compte de la motion de M. Yvan Bucciol visant à fournir au Conseil communal une étude avec une situation claire et une projection "horizon 2022" de celle-ci.
- 13) Postulat de M. Jacques Antoine pour une extension des zones 30km/h
- 14) Interpellation de M. Peter Dorenbos sur la nécessité de revoir certains articles sur le règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

- 15) Interpellation de M. Jacques Auberson sur le développement économique de notre commune et sur la prise de mesures favorisant l'implantation ainsi que le maintien d'entreprises sur le territoire
- 16) Communications de la Municipalité
- 17) Annonce des préavis à venir
- 18) Propositions individuelles et divers
- 19) Contre-appel

- Le **PRESIDENT** salue le Syndic, les Conseillers Municipaux, les Conseillers communaux, les personnes de la presse présentes ainsi que le public.

1/ **Appel**

Avec 46 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 45 voix, le **PRESIDENT** ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mme Anne-Marie Baillifard, Karine Ferroni-Sayag, Anne-Lise Müller, Venezia Bettina ainsi que MM. Robert Bernet, Jean de Wolf de Moorsel, Robert Johnson, Karim Kellou et Reynald Pasche.

2/ **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3/ **Approbation du procès-verbal du jeudi 12 décembre 2019**

M. Pierce Lohman souhaite apporter les précisions suivantes :

A la page 408 et son intervention concernant l'impôt sur les chiens, il souhaitait savoir si cet impôt était utilisé uniquement pour les chiens et autres ou **s'il était utilisé à la discrétion du conseiller municipal.**

A la page 415, Le montant de CHF 15'000.- évoqué concernait **tous les comptes du budget 2020 englobant les dépenses téléphoniques** et non seulement le compte N°355.3182 – « Frais de téléphone ».

A la page 425, M. Pierce Lohman souhaitait savoir **si la Municipalité considérait la culture comme une vraie plus-value.**

M. Igor Diakoff souhaite les rectifications suivantes :

A la page 406, il précise que « **la Ville de Montreux a commandé une sculpture cinétique à M. Pascal Bettex à la mémoire de Claude Nobs. Celle-ci trône au bord du lac, à la place du marché, près de la statue de Freddy Mercury.** »

A la page 414, M. Igor Diakoff « **informe** le Conseil qu'aucune entreprise qui paie ses impôts sur Prangins ne propose ce service. **Il a été constaté** que les étudiants... »

A la page 415, M. Igor Diakoff « **approuve** la pertinence de ce point relevé »

M. Jacques Auberson demande les modifications suivantes :

A la page 407, le montant du compte N° 180.3188 – « Frais de transports (ligne 805), après amendement municipal, est de **CHF 1'335'980.-.**

A la page 409 : « A l'inverse, **la vision que le Canton pourrait avoir des finances communales est trompeuse. Il s'agit de montrer le réel impact de l'augmentation de la facture sociale et de la péréquation sur ces dernières.** »

Mme Alice Durgnat-Lévi souhaite préciser, à la page 418, que « l'ouverture d'une **plage horaire sur site** à Prangins... » et également que « Crans-Près-Céligny ne possède pas de **réception sur site.** »

M. le Syndic souhaite préciser, à la page 424, que « le poste de responsable administratif à **la direction des affaires sociales, sécurité et enfance** est vacant.

**Le procès-verbal est accepté
par 40 oui, 0 non et 5 abstentions**

4/ Communications du Bureau du Conseil

Le **PRESIDENT** rappelle le taux de participation concernant les votations fédérales et les élections complémentaires au Conseil d'Etat vaudois du 9 février 2020.

Le taux de participation pour les votations fédérales était 49.98% pour les objets 1 & 2.

L'objet N°1 « Davantage de logements abordables » a été rejeté par 598 non et 524 oui.

L'objet N° 2 « Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle a été accepté par 919 oui et 195 non.

Le taux de participation pour le 1^{er} tour des élections complémentaires au Conseil d'Etat vaudois était de 33.11%. Pour la commune de Prangins, les résultats sont les suivants :

- Mme Christelle Luisier-Brodard (PLR) a recueilli 428 voix.
- Mlle Juliette Vernier (GDCVD) a recueilli 159 voix.
- M. Guillaume Toto- Morand (PDR) a recueilli 67 voix.
- M. Jean-Marc Vandiel (Parti pirate vaudois) a recueilli 52 voix.

M. le Président remercie toutes les personnes qui ont participé aux dépouillements de ces scrutins qui se sont déroulés dans de très bonnes conditions.

Le **PRESIDENT** informe les membres du Conseil communal que des verres ont été mis à leur disposition en lieu et place de gobelets en plastique, ceci afin d'éviter un gaspillage.

Le **PRESIDENT** annonce la démission de Mme Anne-Lise Müller de son poste de conseillère et lit sa lettre.

5/ Communications des délégués pour Région de Nyon

Pas de communication de la part des délégués.

6/ Communications des délégués pour Police Nyon Région

Pas de communication de la part des délégués.

7/ Communications des délégués pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Pas de communication de la part des délégués.

8/ Election d'un-e délégué-e pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Suite à la démission de Mme Anne-Lise Müller de son mandat de conseillère communale, le Conseil communal doit procéder à l'élection un-e nouveau-elle représentant- e pour le Réseau d'Accueil des Toblerones. M. Jacques Auberson, pour l'Alliance Libérale de Prangins, propose Mme Clotilde Vulliemin.

Mme Clotilde Vulliemin est élue par applaudissements.

9/ Préavis municipal N° 43/19

Le PRESIDENT appelle M. Blaise Cartier, président de la commission ad hoc.

M. Blaise Cartier lit les conclusions du rapport.

Le PRESIDENT ouvre la discussion.

M. Cartier effectue un complément d'informations et fournit une chronologie exacte de ce dossier suite à des archives fournies par la Municipalité.

Il remercie M. Denys Chevalier pour les informations précises fournies.

En 2010, suite à l'achat de la parcelle, une étude importante a été menée suivi d'un préavis provisoire qui n'a jamais été déposé, le préavis 60/10 – Demande d'un crédit d'un montant de CHF 452'000.- pour la transformation et la requalification du Chemin du Creux-du-Loup en zone de rencontre à 20 km/h. Des difficultés d'expropriations ont freiné la volonté de créer une parcelle privée communale requalifiée en domaine public communal. L'intérêt de la requalification de cette parcelle en domaine public était la possibilité, pour la police, de verbaliser les stationnements « illégaux ». Le préavis 49/14 – Concept cœur de Prangins requalifié, retiré par la Municipalité, a décalé de 5 ans le préavis présenté ce soir. Des coupes complémentaires ont été demandées par la commission et sont jointes au rapport de la commission.

M. Denys Chevalier répond qu'il a effectué lui-même les recherches pour fournir les renseignements demandés et y a passé un certain nombre d'heures. Il précise que, précédemment, l'ordre du jour n'existait pas. Il a donc fallu passer « en revue » tous les préavis.

M. Peter Dorenbos souhaite connaître les obligations du projet datant d'il y a 30 ans, cité en première page du rapport de la commission.

La séance est suspendue à 20h35 pour permettre à M. Blaise Cartier de répondre à M. Peter Dorenbos.

La séance reprend à 20h38.

M. Peter Dorenbos souhaite s'assurer que les obligations à respecter par la Commune sont faites en connaissance de cause.

M. Blaise Cartier informe M. Peter Dorenbos que le préavis répond à cette obligation et il s'engage à ce que la Municipalité respecte ces obligations.

M. Fischer demande de l'indulgence envers la Municipalité actuelle concernant ce préavis. Il rappelle que ce projet est complexe et date d'il y a 40 ans.

M. Claude Favre souhaite intervenir :

« Dans le préavis, il est surtout question de revoir le sentier existant. J'emprunte ce sentier souvent, lorsque je me ballade avec ma femme et je trouve ce revêtement parfaitement correct. Ce n'est pas parce qu'il y a plus de 15 ans voire plus que l'opportunité de faire une liaison entre la route de la Gare et les Fossés ont échoué que nous devons absolument refaire le revêtement de la route. Dîtes-moi ce que cela va apporter de plus aux citoyens pranginois si nous acceptons dans son entier ce préavis comme il est présenté. Si nous voulons vraiment revoir la largeur de ce sentier, faisons en sorte de faire les travaux qui concernent ce sentier et son éclairage et non en englobant la surface de la route, qui, qui plus est, est un accès pour des propriétés privées. Nous allons économiser environ CHF 150'000.- pour refaire uniquement le sentier, ceci n'est pas rien. Certes, ce projet est dans le plan d'investissement de cette législature mais ce n'est pas une obligation de dépenser. D'autres projets plus importants nous attendent, chers collègues, par exemple la future crèche, la réfection de la Route de Promenthoux ou la nouvelle STEP régionale. Soyons raisonnables, chers Amis, attachons-nous uniquement à la réfection du sentier. »

M. Blaise Cartier explique l'intérêt de refaire la chaussée à travers la coupe C-C. (Cf. rapport de commission). Il précise que l'enrobé de la route et du trottoir s'élève à CHF 65'000.-. L'intérêt est de poser un enrobé cohérent. La chaussée date de 1964 et celle-ci devra être faite d'ici une vingtaine d'années.

M. Denys Chevalier précise, qu'après une entrevue avec M. Rolle du Bureau Schenk à Rolle, il n'est pas possible d'économiser la somme de CHF 150'000.-.

M. Pierce Lohman regrette que la barrière existante, qui sécurisait le cheminement des enfants, disparaisse dans la coupe C-C présentée.

M. Blaise Cartier répond à M. Pierce Lohman que cette configuration était effectivement très pratique mais cette portion était très étroite. Beaucoup d'enfants empruntaient la route. La solution présentée élargit ce passage, au-dessus de la chaussée de 20 centimètres. De plus, le trafic des voitures s'effectue à allure modérée dans cette zone. Les racines pouvaient être dangereuses.

M. Peter Dorenbos souhaiterait connaître la signification d'une construction nouvelle, à savoir une bande fine rectangulaire qui apparaît sur le plan de la rue de la Gare. Cette bande n'existe pas actuellement.

M. Blaise Cartier répond qu'il n'a pas d'idée précise de cette signification.

M. Peter Dorenbos souhaite déposer un amendement.

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,*

Dans le cadre de ce préavis, il nous est demandé un montant non négligeable afin de finaliser un projet démarré voici environ 30 ans.

Sur le principe, je suis d'accord sur ce projet.

Par contre, par les temps qui courent et au vu de l'état de nos finances, nous devons tout faire pour que les charges communales soient optimisées.

Les récents rapports de la COFIN ont confirmé ce besoin de rationaliser et contrôler nos charges. Lors du dernier budget, nombre d'amendements ont été amenés et suivis par le Conseil qui donc partage cet avis.

En ce qui concerne l'amortissement sur 30 ans, il ne s'agit ici pas d'un gros montant, on parle d'environ CHF 12'000.- par année, mais du principe et du respect de la volonté du Conseil.

Si on se remémore nos récents débats et les interventions de différents élus, il a été mentionné qu'il serait de bon ton d'utiliser intelligemment nos fonds de réserve lorsque cela est possible.

C'est pourquoi je propose que l'amortissement du préavis N° 43/19 ne soit pas réalisé sur les comptes de charges de la commune durant 30 ans, mais en une seule fois en utilisant le compte de réserve « 9282.125 Fonds réserve – investissements » qui, à fin 2018, s'élève à 4'325'000.00 Frs.

C'est dans ce but que je propose l'amendement suivant : »

Amendement de M. Peter Dorenbos :

La décision 4 est modifiée comme suit :

D'amortir ce montant par un prélèvement unique sur le compte « 9282.125 Fonds réserve – investissements »

M. Roland Haas se demande, concernant l'utilisation du compte précédemment cité, si la construction d'une route est un investissement.

M. Jacques Auberson confirme que la construction d'une route est un investissement. Il soutient cet amendement.

M. le Syndic aurait préféré utiliser l'amortissement en lien avec le degré d'usure de l'objet, comme il est procédé d'habitude. Cependant, comme il est de la compétence du Conseil communal de procéder ainsi, il informe ledit Conseil que la Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement.

M. Claude Favre précise qu'il est d'accord avec l'amendement mais pas avec le préavis.

Vote amendement

**L'amendement de M. Peter Dorenbos est accepté
par 33 oui, 1 non et 11 abstentions.**

M. Jean-Marc Bettems souhaiterait savoir à qui incombe l'entretien de la haie qui sera installée.

M. Blaise Cartier répond que le service des espaces verts s'occupera de la plantation et de l'entretien.

M. le Syndic souhaite préciser que la conséquence de l'amendement déposé est une opération comptable. Ceci ne donnera pas lieu à une économie.

Vote

**Le préavis municipal N° 43/19 est accepté
par 41 oui, 0 non et 4 abstentions**

M. Denys Chevalier remercie la commission pour son travail dans ce projet datant d'il y a 40 ans.

10/ Préavis municipal N° 46/20

Le PRESIDENT appelle Mme Marie Van Leckwyck, présidente de la commission ad hoc.

Mme Marie Van Leckwyck lit les conclusions du rapport.

Mme Marie Van Leckwyck souhaite répondre à certaines questions posées :

- 1) Les frais annexes seront-ils inclus dans les CHF 65'000.- initiaux ?
 - Il est possible que les frais soient inclus dans le montant initial selon Mme Dominique-Ella Christin et M. Humbert. Les frais annexes comprennent les envois postaux, le matériel distribué, les frais administratifs et de réception.
- 2) Comment le reliquat de CHF 70'000.- a-t-il été calculé ?
 - Selon Mme Virginia Tschopp, ce calcul n'est pas mis en évidence dans le rapport. Cette somme correspond à la taxe ajoutée aux promesses de subventions et la somme versées aux personnes demandeuses. La promesse de subvention est généralement supérieure aux sommes allouées car les demandeurs peuvent présenter une facture finale moins élevée ou que d'autres demandeurs ne procèdent finalement pas aux travaux. De plus, la somme versée s'étale sur deux ans. Cette somme de CHF 70'000.- correspond donc aux recettes moins les sommes allouées. En 2017, les recettes s'élevaient à CHF 164'790.-. Les sommes allouées s'élevaient, quant à elles, à CHF 141'863.-. Le reliquat est donc de CHF 22'927.-. En 2018, les recettes s'élevaient à CHF 198'720.-. Les sommes allouées s'élevaient, quant à elles, à CHF 117'429.-. Le reliquat est donc de CHF 81'291.-. En 2019, il avait été estimé que les recettes seraient plus importantes en tablant sur une augmentation de la consommation électrique de la société GSK. Ceci n'ayant pas été le cas, les recettes s'élèvent donc « seulement » à CHF 198'604.-. Les sommes allouées s'élèvent, quant à

- elles, à CHF 229'863.-. Un « déficit » est donc attendu. Cependant, Mme Marie Van Leckwyck précise que les sommes allouées sont, en général, supérieures aux sommes réellement versées. Le reliquat des années 2017 & 2018 soustrait aux sommes promises pour 2019 s'élève à CHF 72'906.-.
- 3) Le reliquat de la taxe peut-il être affecté à d'autres projets en faveur du climat ?
 - Ce fond étant constitué par des privés, il est adéquat de le dédier à des projets privés et non de le destiner à des projets pour des bâtiments communaux.
 - 4) Est-ce utile de recevoir des informations sur la marche à suivre lorsque l'on sait ce qu'il doit être fait ?
 - Mme Marie Van Leckwyck fait partie de la commission consultative « urbanisme - mobilité – environnement » et s'est longuement entretenue avec M. Humbert de la société Quantis. En général, il semble que les citoyens savent ce qui doit être fait mais parfois, il est difficile de trouver les mesures les plus efficaces à mettre en place. Ce projet permet d'étudier les possibilités les plus adéquates pour chacun, comme le choix d'un chauffage ou d'un changement de régime alimentaire, tout en étant accompagné judicieusement sur l'impact financier ou environnemental de ces choix. Il s'agit donc d'un soutien individuel et collectif.
 - 5) Les gens ne souhaitent pas se faire imposer des choix.
 - Mme Marie Van Leckwyck précise qu'une rencontre individuelle et confidentielle aura lieu avec M. Humbert. Ce projet est basé sur le volontariat et non sur une obligation d'y participer.
 - 6) Est-ce qu'il sera possible d'obtenir des subventions cantonales et fédérales ?
 - Suite à des renseignements pris par Mme Dominique-Ella Christin auprès de M. Dominique Rossel, conseiller Cité de l'énergie de Prangins, il serait possible d'obtenir des subventions à hauteur de CHF 10'000.-. Les demandes de subventions seraient effectuées par Mme Dominique-Ella Christin.
 - 7) Des conseillers aimeraient avoir connaissance de la norme ISO 140-140/44 à laquelle la société Quantis fait référence.
 - Cette norme est disponible sur le site des normes ISO. Celle-ci ayant été acquise par M. Humbert, il ne lui est pas possible de la transmettre. Mais cette norme peut faire l'objet d'un achat collectif sur le site mentionné afin de la consulter.

Le PRESIDENT ouvre la discussion.

M. Jacques Auberson remercie Mme Marie Van Leckwyck pour toutes ces précisions. Il aurait aimé que celles-ci soient incluses dans le rapport.

Un article du journal La Côte, rapportant les propos de M. Humbert, mentionne que « *la commune de Prangins, commune « aisée » financièrement, émettrait plus de gaz à effet de serre que la moyenne suisse. Ceci devra être vérifié au début du Défi* ». M. Jacques Auberson est agacé par ces propos qui laisseraient sous-entendre qu'une population légèrement plus aisée serait moins encline à lutter contre le réchauffement climatique et dépenserait plus. Il est d'autant plus agacé que M. Humbert, de la société Quantis, effectuera les mesures pour ce défi.

Mme Marie Van Leckwyck répond qu'il s'agit de calculer l'empreinte carbone des participants et constater la réduction qui a pu être effectuée par ces participants.

Il n'est pas question d'effectuer un bilan global pour la commune de Prangins. Quant il s'agit des émissions de gaz à effet de serre, il existe 4 grands domaines : l'alimentation, les transports, le logement et le taux de consommation. Les études démontrent qu'une villa individuelle consomme, en termes d'énergie, plus qu'un appartement. En termes de transport, le niveau de vie est relativement corrélé avec les voyages en avion. Un voyage jusqu'en Nouvelle-Zélande peut atteindre jusqu'à 600 tonnes de CO2 par personne. A l'inverse, une personne qui se rend au théâtre et mange « local » a peu d'empreinte carbone. Il ne s'agit pas de « stigmatiser » le niveau de vie des habitants mais de les sensibiliser à l'impact selon leur mode de vie.

M. Jacques Auberson répond qu'un immeuble ancien peut être beaucoup plus « énergivore » qu'une villa individuelle qui répond aux normes Minergie. Il fait remarquer que le rapport de la commission mentionne que le reliquat peut être utilisé pour d'autres projets. Il souhaiterait savoir combien de demandes de subventions ont été reçues en 2019. M. Jacques Auberson juge préférable de conserver ce reliquat pour des opérations concrètes plutôt que pour ce « jeu ».

Mme Marie Van Leckwyck précise qu'il y a un souhait de diversifier les subventions. Ces dernières seront utilisées. Elle fait remarquer que la possibilité de réduire grandement l'empreinte carbone des participants existe bel et bien. Ce défi fait partie du programme climatique de la législature. Il peut permettre aux participants de prendre conscience de leur impact sur l'environnement par leur mode de vie et modifier ainsi durablement celui-ci.

M. Pierce Lohman souhaite savoir pourquoi seule la société Quantis a été sollicitée. En corrélation avec la question posée par M. Jacques Auberson, il aimerait savoir combien de subventions demandées en 2019 ont été allouées sachant que les montants en 2017 & 2018 n'ont pas été alloués entièrement.

Mme Marie Van Leckwyck répond qu'effectivement, les reliquats pour 2017 & 2018 sont très importants. Cependant, les subventions pour l'année 2019 ont toutes été attribuées.

A propos de la société Quantis, une rencontre a eu lieu entre la commission dont Mme Marie Van Leckwyck fait partie, et M. Humbert qui proposait le projet. La commission a demandé à M. Humbert un projet plus ambitieux mais a été séduite par cette personne qui a mis en avant l'élément « accompagnant » de ce projet plutôt que « culpabilisant ». Ce défi peut réellement faire l'objet d'une réduction d'émission de CO2 pour les participants et la Commune, par effet « tâche d'huile », entre voisins notamment.

M. Claude Favre souhaite préciser que les paquebots polluent bien plus que les avions.

M. Blaise Cartier est entièrement favorable aux projets en faveur de l'environnement. Cependant, il est gêné par ce montant attribué à 200 familles à travers un « jeu ». Il est convaincu qu'un changement de mentalité est bien plus profitable pour un changement profond

dans les modes de vie. M. Blaise Cartier préconise une aide de la commune qui serait divisée par 2 mais qui, au final, multiplierait peut-être par 2 ou 3 le nombre de famille qui participerait à ce projet. La première action doit venir du citoyen lui-même, en mettant « la main à la poche » tout en étant aidé et soutenu par la Municipalité.

M. Fischer souhaite intervenir :

*« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers*

Ce préavis s'inscrit dans un programme de législature et dans les objectifs des trois partis représentés dans ce Conseil. (Cf. annexes)

La commission est également unanime dans ses conclusions.

Il bénéficie d'un large consensus exécutif et législatif.

A titre personnel, je suis parfois sceptique sur ces exercices de participation citoyenne, au vu des expériences passées. Toutefois, dans le cadre de ce préavis, la Municipalité a pris la précaution de se faire accompagner par des professionnels.

Egalement, « Oh miracle », il n'est pas accompagné par une nouvelle taxe ponctionnant les classes moyennes ou les masses laborieuses selon un autre dialecte.

Le mouvement des jeunes pour le climat est sceptique devant la volonté politique des autorités de prendre au sérieux le problème du réchauffement climatique. En adoptant ce préavis, nous envoyons un signal clair à la jeunesse. Par l'information donnée dans une séance de présentation aux pranginois et une présentation dans les écoles pranginoises, ce défi citoyen pour le climat touche un large public.

Les jeunes de notre commune auront l'occasion de mettre en pratique leur engagement pour la planète et de passer à des actes plus concrets qu'en défilant un vendredi d'école.

Le public cible idéal, à mon avis, est les jeunes couples. Ils sont les porteurs de leur propre avenir, confrontés aux réalités complexes des choix politiques, économiques et sociaux.

En adoptant massivement ce préavis, nous tous, conseillers, seront fidèles à notre serment et montrerons que les programmes politiques de nos trois partis ne sont pas juste des promesses électorales sans lendemain. Les citoyens nous observent. »

M. François Krull souhaite apporter deux corrections à certains propos tenus précédemment. Tout d'abord, un voyage en avion émet 600 kilogrammes de CO2 et non 600 tonnes. La seconde chose est que le programme de la Municipalité proposé en 2016 pour la législature contient un excellent programme de politique énergétique. Il s'opposera donc à ce préavis.

De façon formelle, M. François Krull, à travers sa profession, a pour habitude de demander plusieurs offres lorsqu'il s'agit de l'élaboration d'un projet. A la lecture de l'offre de la société Quantis, il a été très surpris par le tarif horaire bien qu'il ne soit pas spécialiste. M. François Krull pense également qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à un spécialiste. Il rappelle que M. Humbert est membre de la section locale La Côte des verts libéraux. Il est très gêné par le fait que la

Municipalité puisse donner mandat à une personnalité telle que lui sachant qu'au moins un membre de la municipalité pranginoise peut avoir des liens avec lui. Sur le fond, M. François Krull s'oppose à ce projet comme il s'était opposé au postulat déposé par M. Jean-Marc Bettems à propos des pompes à chaleur en octobre 2019. Il considère qu'il n'est pas nécessaire d'être guidé par l'administration pour gérer notre façon de vivre et effectuer ces changements. Une multitude d'informations et de sites compétents sont disponibles sur internet. Il rappelle que la SEIC effectue des études gratuites sur la consommation électrique. Le site de l'Office fédéral pour l'environnement est également rempli d'informations pouvant aider.

Ce fonds énergétique a probablement eu de la peine à se mettre en route, ce qui explique les reliquats pour les premières années mais il est à noter que, maintenant, ce fonds atteint sa « vitesse de croisière ». Il serait donc plus judicieux de conserver ces reliquats pour l'année 2020 et allouer ces sommes pour des projets concrets pour les citoyens pranginois.

M. François Krull rappelle également que le Canton a voté récemment un budget de CHF 55'000'000.- pour le combat climatique. Selon le principe de Pareto, qui définit que 80% des effets sont le produit de 20% des causes, M. François Krull pense qu'il faudrait « s'attaquer » à la réduction des émissions des gaz à effets de serre des voitures et des chauffages, par exemple, ainsi qu'à l'acquisition de biens privés à l'étranger qui nécessite par la suite des déplacements non indispensables.

M. Pierre Lohman fait remarquer que, de façon hypothétique, 50% du suivi personnalisé sera effectué et que le montant pour celui-ci s'élèvera à CHF 12'500.-. Il pense donc qu'il est possible que le montant final soit plus élevé.

Mme Marie Van Leckwyck répond par la négative. D'autre part, elle avance le fait qu'il est possible de bénéficier de conseils donnés à d'autres participants.

M. Jacques Auberson remercie M. André Fischer pour son engagement en faveur du climat. Il rappelle que si le Conseil communal refuse ce préavis, cela ne signifie pas qu'il ne souhaite pas lutter contre le réchauffement climatique. Le signal fort donné par les groupes politiques est l'acceptation de la création du fonds énergétique en début de législature. M. Jacques Auberson souhaite être sûr qu'il n'y aura pas d'engagement de personnel supplémentaire pour gérer ce projet.

Mme Marie Van Leckwyck répond que ce montant est fixe. Il est possible qu'il n'y ait pas 200 familles qui participent à ce projet afin de respecter ce budget.

M. Jacques Auberson indique, qu'en page 4 du préavis municipal, il est stipulé que « ...l'organisation globale ainsi que l'ensemble des aspects administratifs seront gérés par le service environnement de la Commune. » Il souhaite donc être rassuré sur le point évoqué dans sa précédente intervention.

Mme Dominique-Ella Christin répond qu'il est possible d'inclure les frais de participation et de gestion de ce projet (frais de réception, envoi postaux, envoi de tout-ménage) dans le montant du préavis si le Conseil communal le juge utile. L'incidence de cette opération serait une réduction du nombre de participants. Mme Dominique-Ella Christin précise que le nombre souhaité de 200 participants est optimiste. Il est important de montrer qu'il est possible, collectivement, de

participer à ce projet et de réduire ainsi l'empreinte carbone. La stimulation collective peut naître à travers cette approche ludique. La Municipalité fera le nécessaire afin que tous les frais susmentionnés soient inclus dans le montant du préavis.

Mme Van Leckwyck souhaite répondre à M. François Krull concernant l'appartenance de M. Humbert au groupe politique des Verts-Libéraux. Elle pense qu'il serait difficile de trouver des personnes compétentes qui ne possèdent aucun lien avec une quelconque organisation politique. Le choix de M. Humbert et de la société Quantis répondent à des critères de compétences techniques.

M. François Krull précise que son précédent propos n'était pas le refus de travailler avec M. Humbert mais simplement la nécessité d'obtenir plusieurs offres différentes pour comparaison.

M. Bucciol souhaite s'exprimer à titre personnel.

« En premier lieu, en tant que membre de la commission consultative, je souhaite apporter mon plein soutien à cette initiative municipale qui va dans le bon sens. Ce projet ne tombe pas du ciel. Il a été discuté, préparé et fortement appuyé par la commission. Afin d'être cohérent avec moi-même, il me revient de soutenir dès lors ce qu'il vous est présenté aujourd'hui. Ensuite, je dois déclarer mes intérêts. Consultant spécialiste en question énergétique et climatique, enseignant à l'école d'ingénieur d'Yverdon-les-Bains dans le domaine de l'environnement et du développement durable, père de deux adolescentes que j'ai accompagné avec joie le vendredi 15 mars 2019 à Lausanne à la marche pour le climat. Citoyen de Prangins engagé à résoudre le défi climatique, j'en ai fait ma profession. Vous pensez peut-être que dépenser CHF 65'000.- pour accompagner 200 ménages pranginois, peut-être un peu plus, peut-être un peu moins, est inutile. Si vous pensez que cet argent n'est pas bien dépensé, de l'assistanat peut-être, qu'on pourrait faire mieux avec cet argent, je ne le pense pas. C'est très probablement là qu'il va être le mieux dépensé. En quoi est-il plus irrationnel que la longue liste à la « Prévert » des subventions communales qui vont de la trottinette électrique aux frigos. Il s'agit ici de donner la bonne information pour permettre l'action responsable ; le défi climat part de l'idée que chacun est responsable de ses gestes dès lors qu'il peut librement arbitrer avec les bonnes informations. Et autant le dire sans détour, les informations qui seront délivrées sont de première qualité. J'en sais quelque chose, je connais bien Sébastien Humbert, c'est mon meilleur concurrent. Et vous savez pourquoi ? Parce qu'il est vraiment bon. Son niveau scientifique est de portée internationale, c'est une personne intègre qui communique parfaitement et qui croit en ce qu'il fait. Il nous a parfaitement convaincu dans les discussions que nous avons eues en commission. Cela vaut la peine de le découvrir. Et pour ceux qui ont pu le rencontrer dans cette salle, lors de la rencontre de présentation, vous avez pu percevoir sa façon assez naturelle et simple d'expliquer des phénomènes complexes. Le challenge est grand et il faut replacer cette dépense dans le contexte. (M. Yvan Bucciol fait projeter une carte « Comment la commune de Prangins peut-elle réduire de 50% ses émissions de CO2 en moins de deux législatures) La question qui vient à l'esprit est la question posée en intitulée du document projeté. Nous faisons un effort au sein du Conseil, de la Municipalité, avec les moyens que nous avons. La population peut aussi faire un effort. Elle a

la part la plus importante de l'effort à effectuer. Donnons-lui une partie des informations dont elle a besoin pour qu'elle puisse adapter son comportement. Pour abonder dans le sens de M. André Fischer, réfléchissons avant de voter ce soir, et faisons le également pour les jeunes qui nous regardent et qui attendent un signal fort de notre part pour la réduction des émissions de CO2. M. Jacques Dubochet l'a compris, le monde scientifique l'a compris, il serait bon que l'on donne aussi un signal ce soir, et que vous l'ayez compris ou pas, c'est une démarche originale que la commune de Prangins pourrait porter en exemple ; à partir de ce moment-là, être exemple et référence dans ma propre commune, même si cela n'est pas moi qui ait fait le travail, ça me fait plaisir. »

M. Jean-Marc Bettems remercie Mme Marie Van Leckwyck pour le travail de la commission et précise que sa conviction est née d'un travail constructif. Il relève la passion des gens pour cette problématique envers le climat. Il note que, peut-être, par la suite, les pranginois deviendront des spécialistes et d'excellents porteurs du projet.

Mme Marie Van Leckwyck lit les conclusions du préavis municipal N° 46/20.

Vote

**Le préavis municipal N° 46/20 est accepté
par 30 oui, 8 non et 3 abstentions.**

Mme Dominique-Ella Christin remercie le Conseil communal pour ce vote significatif et fort. Elle remercie également la commission pour son travail et informe le Conseil communal qu'une présentation aura lieu le 30 avril 2020. Elle invite les membres du Conseil à y participer.

11/ Préavis municipal N° 47/20

Le PRESIDENT appelle M. Olivier Binz, président de la Commission ad hoc.

M. Olivier Binz lit les conclusions du rapport.

M. Olivier Binz précise que la commission s'est penchée sur des éléments qui ne sont pas toujours stipulés clairement dans le préavis municipal, à savoir l'état actuel du système d'information (SI) global de la Commune et son évolution prévue, l'implication de ces trois applications dans le SI, les extensions ou les mutualisations possibles pour d'autres besoins, la sécurité des informations, le retour sur investissement et la reprise des données. Concernant l'organisation, M. Olivier Binz précise que la taille et la nature des projets ne justifient pas la mise en place d'une grosse organisation, effectuée de coutume dans des administrations plus importantes telle que préconisée par la confédération dans des projets comme Hermès ou autres. Cependant, un suivi rigoureux et une application forte des métiers est vigoureusement recommandée par la commission afin d'assurer le résultat attendu. Ceci nécessite la garantie de la disponibilité des personnes concernées au bon moment.

Le PRESIDENT ouvre la discussion.

M. Pierce Lohman souhaite savoir, suite au vote précédent, si la commune de Prangins n'aurait pas intérêt à signer des conventions avec des partenaires qui sont soucieux de leur empreinte envers le climat.

M. Olivier Binz répond que les montants demandés ne sont pas excessifs. L'efficacité a été privilégiée pour fournir une meilleure prestation auprès des pranginois. Les émissions en CO2 des entreprises concernées n'a pas été un facteur déterminant. La société fournissant le logiciel de gestion des repas scolaires travaille avec 157 communes. Ceci explique ce choix effectué envers un outil connu et déjà fonctionnel.

M. Vanni Vogel souhaite savoir pourquoi le programme de gestion électronique se limite aux séances de la Municipalité. Il souhaiterait que le Conseil communal puisse bénéficier de ce système pour la transmission des documents y relatifs aux séances. Bien souvent, les boîtes électroniques des conseillers ne peuvent pas accueillir des documents trop volumineux. Il préconise l'utilisation d'un « cloud » d'où il suffirait de cliquer sur un lien.

M. Olivier Binz répond que la commission a émis la possibilité d'utiliser ce programme afin de permettre aux commissions permanentes, comme la COFIN et la COGEST, d'accéder à des documents. Il serait plus aisé, concernant le Conseil communal, d'utiliser une partie du site internet de la Commune, partie qui serait sécurisée, pour permettre l'accès et la mise à disposition de documents pour les conseillers communaux plutôt que dans une section dédiée à la Municipalité.

M. Jacques Auberson fait remarquer, à la page 8 du préavis municipal, que la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) oblige les communes à prendre en charge la gestion du mobilier scolaire. Les obligations cantonales peuvent faire l'objet de subventions même ponctuelles. Il souhaite savoir si la possibilité de recevoir une subvention a été étudiée.

M. Olivier Binz répond que la gestion de mobiliers, de machines et de consommables n'est pas dédiée uniquement au mobilier scolaire. Le mobilier scolaire est comptabilisé par salle voire par bâtiment et non à l'unité.

M. Igor Diakoff précise que la possibilité de recevoir une éventuelle subvention n'a pas encore été évoquée mais que la question sera posée.

M. Olivier binz lit les conclusions du préavis municipal N° 47/20.

Vote

**Le préavis municipal N° 47/20 est accepté
Par 44 oui, 0 non et 1 abstention.**

M. Diakoff remercie la commission pour le travail ainsi que Mmes Laure Pingoud, Laura Zeller et M. Zahnd pour leurs compétences et leurs proactivités dans ce domaine.

Le calcul relatif au retour sur investissement est évalué à 4 voire 5 ans.

12/ Rapport de la commission ad hoc sur la recevabilité de la prise en compte de la motion de M. Yvan Buccioli

Le PRESIDENT appelle M. Roland Haas, président de la commission ad hoc.

M. Roland Haas lit les conclusions du rapport.

M. Roland Haas précise que cette motion a pour objectif de demander des informations complémentaires afin de pouvoir se prononcer au mieux sur les futures finances communales. Il fait remarquer aux membres du Conseil que celui-ci possède très peu d'informations lors du moment du vote du taux d'imposition, par exemple. M. Roland Haas illustre son propos en explicitant le vote du taux d'imposition 2018. *« En 2018, le rappel mentionne que les comptes 2017 sont excédentaires en recettes alors que le budget prévoyait un excédent de charge. L'excédent 2017 affiché a été de CHF 369'000.- (montant arrondi) après amortissement ordinaire. Cependant, il faut ajouter à ceci les amortissements extraordinaires, des constitutions de réserves non prévues au budget, sont un bénéfice effectif de plus de CHF 1'000'000.-. Pour 2018, les prévisions pour fixer le taux d'imposition 2019, faisaient état de comptes équilibrés, une situation conforme au budget, voire supérieurs. Les informations reçues pour fixer le taux sont relativement faibles. Cet avis est celui de la commission. »* En 2019, pour fixer le taux d'imposition, le scénario était semblablement le même. M. Roland Haas cite : *« Le bouclage des comptes au 31 décembre 2018 fait ressortir un excédent de CHF 221'000.- alors que le budget prévoyait un excédent de CHF 30'000.-. Cette information n'est pas correcte car le budget fait ressortir un excédent de CHF 982'000.- suite à des amortissements extraordinaires réalisés pour un montant de CHF 761'000.-. L'excédent pour cette année-là est également d'un montant d'environ CHF 1'000'000.-. Quelques informations seulement sont données. Pour rappel, en 2020, il est indiqué que « les charges non maîtrisables vont subir une augmentation inéluctable, principalement du fait de la péréquation, et une surcharge de travail et la complexité des dossiers vont entraîner une augmentation des charges de fonctionnement. » Aucune information concrète n'est donnée, ceci est stipulé à deux mois du vote du budget. Enfin la surprise de la facture sociale qui a augmenté fortement. Ceci justifie l'augmentation d'impôt indirect, au vu de la bascule Canton-Commune. »* Pour toutes ces années, *« il a été pris des décisions d'investissement qui ont des répercussions pour les années futures. Quelles sont les influences de ces investissements, les dépenses, quelle est l'influence des projets commencés et non aboutis, quelle est l'influence des projets à venir, c'est ce que la commission souhaite savoir. Il est à noter que plusieurs communes présentent le budget en même temps que la décision portant sur le taux d'imposition à voter où le taux d'imposition est mentionné pour les investissements futurs. Cette motion ne fait que demander quelle sera, au vu des éléments connus, l'évolution des finances communales pour les années à venir. Elles doivent, en définitive, nous aider à prendre des décisions pour fixer les taux d'imposition futurs, ceci afin qu'ils soient aussi stables que possible pour les années à venir. Il est à noter également que les contraintes de charges péréquatives sont en discussion ; il est donc important de savoir pour l'avenir, s'il est possible d'absorber ces charges. »*

M. Jacques Auberson souhaite que le débat puisse avoir lieu. Les propos de M. Roland Haas relatent les débats qui ont eu lieu au sein des séances de commission.

Le PRESIDENT ouvre la discussion.

M. Alain-Valéry Poitry sent une certaine crispation de la part de la commission concernant cette motion. Il pense que ce sujet n'est pas de la compétence du Conseil communal. M. Alain-Valéry Poitry ne juge pas utile de se crispier pour des problèmes de forme. Il pense que le Conseil communal peut voter sur tout. Cependant, est-ce que cela a un sens? Il précise que la Municipalité n'est pas liée à cette motion car cela ne relève pas de la compétence du Conseil communal. Il propose de faire autrement en suivant la Loi sur les communes et la Constitution fédérale et de déposer un postulat. La Municipalité sera alors libre de fournir un rapport, ou pas, au moment opportun. M. Alain-Valéry Poitry pense qu'il n'est pas possible de demander à la Municipalité de faire des rapports sur des éléments qu'elle ne maîtrise pas, à savoir la facture sociale. Il existe actuellement une discussion au Grand Conseil sur la péréquation et sur la facture sociale. Il pense qu'il n'est donc pas opportun de discuter actuellement de ce sujet. Il invite M. Yvan Buccioli, le motionnaire, à transformer sa motion en postulat.

M. Yvan Buccioli explique au Conseil communal qu'il a pensé transformer cette motion en postulat. Cependant, M. Yvan Buccioli, présent au Conseil communal depuis de nombreuses années, fait remarquer que chaque motion déposée devant les autorités est jugée irrecevable car elles ne relèvent pas de la compétence du Conseil. Il rappelle que la Constitution stipule que « *le Conseil communal ou général peut, par une motion, obliger la Municipalité à présenter une étude en fixant un délai.* » M. Yvan Buccioli pose donc la question : « *A quel moment peut être appliquée cette compétence du Conseil communal attribuée par la Constitution?* » Il souhaite simplement que la Municipalité effectue un travail supplémentaire d'étude prospective, si cela est possible et de façon non contraignante, afin de mieux pouvoir se prononcer au moment de la présentation du taux d'imposition. Il précise qu'il ne met pas en cause la Municipalité quant à sa capacité à anticiper et pense que des projections pour les quelques années à venir seraient intéressantes. Pour conclure, M. Yvan Buccioli demande que la procédure soit respectée et propose que, si juridiquement il est démontré que la motion n'est pas recevable, la Municipalité effectue un rapport écrit et mette un terme à cette demande.

M. Roland Haas souhaite ajouter, à l'attention de M. Alain-Valéry Poitry, qu'en 2021, la péréquation et la facture sociale seront encore d'actualité ; il est donc important de savoir ce qu'il sera nécessaire de faire dans cette situation. Il cite la municipalité d'Ecublens qui a fourni, à travers un préavis, des informations sur le futur tel que cela est demandé par cette motion. Le travail demandé, qu'il soit effectué à travers une motion ou un postulat, ne sera pas différent.

M. François Krull relève que la position des membres de la commission n'est pas unanime. Il pense que la prochaine augmentation d'impôts devra être justifiée par la Municipalité afin de faire accepter ceci par le Conseil communal.

M. Roland Haas précise que la commune d'Ecublens a établi un préavis bien que le taux d'imposition fut déjà défini. Cependant, cette commune a choisi de réévaluer la situation après la prise de connaissance des derniers éléments cantonaux.

M. le Syndic précise que l'avis de la commission n'est pas partagé par la Municipalité. Il relève une certaine dichotomie entre le titre de la motion, qui demande la prise en considération de cette motion, et les conclusions de la commission qui évoque la recevabilité de cette motion.

M. le Syndic répète que la Municipalité n'est pas opposée à un postulat. Il rappelle simplement, qu'après avoir pris renseignement auprès de la préfecture, qui elle-même a pris renseignement auprès du service juridique du Service des Communes, il s'avère que cette demande ne relève pas de la compétence du Conseil communal.

En citant la Loi sur les communes, M. le Syndic indique que la Municipalité est au bénéfice d'une compétence globale résiduelle. Ceci signifie que tout ce qui n'a pas été confié au Canton et au Conseil communal relève de la compétence de la Municipalité. Le Conseil communal possède 13 compétences. M. le Syndic précise que si cette motion est acceptée, la loi ne serait pas respectée.

M. Yvan Buccioli pose la question de savoir si quelqu'un est capable de citer un exemple qui met en application l'article de la Constitution.

M. Alain-Valéry Poitry répond, par exemple, que le Conseil communal pourrait demander une étude à la Municipalité concernant la diminution du nombre de conseillers communaux.

Mme Catherine Stoudmann est confiante envers la Municipalité pour qu'elle fournisse les informations demandées sans passer par une motion.

M. André Fischer ne comprend pas ces crispations à ce sujet. Il fait remarquer que le taux d'imposition est de la compétence du Conseil communal. Il ne comprend pas pourquoi un certain « formalisme » existe. Il regrette que chacun reste sur ses positions.

M. le Syndic répond que ce n'est pas du « formalisme ». Il rappelle qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de faire respecter les lois et les règlements. Il n'est pas possible d'effectuer une étude qui ne relève pas de la compétence du Conseil communal.

Pour répondre à M. Yvan Buccioli, M. le Syndic lui propose de reprendre les 13 points qui relèvent de la compétence du Conseil communal et de déposer des motions sur ces points-là. Pour conclure, M. le Syndic fait remarquer que le plan d'investissement, fourni en annexe du budget, n'est pas obligatoire mais qu'il est transmis.

Vote

**La motion de M. Yvan Buccioli est refusée
par 5 oui, 24 non et 13 abstentions**

13/ Postulat de M. Jacques Antoine pour l'extension des zones 30 km/h

M. Jacques Antoine fait part de son postulat aux membres du Conseil communal. (Cf. annexe)

M. Jacques Antoine fait projeter des diapositives pour étayer son postulat. (Cf. annexe)

Le 1/5^{ème} requis étant atteint, le postulat de M. Jacques Antoine peut être soumis à la discussion et au vote du Conseil.

Le Président ouvre la discussion.

Pas de commentaires.

Vote

**Le Postulat de M. Jacques Antoine est accepté
Par 17 oui, 11 non et 13 abstentions**

14/ Interpellation de M. Peter Dorenbos sur la nécessité de revoir certains articles sur le règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

M. Peter Dorenbos présente son interpellation aux membres du Conseil communal. (Cf. annexe)

Le 1/5^{ème} requis étant atteint, l'interpellation de M. Peter Dorenbos peut être soumise à la discussion et au vote du Conseil.

Le Président ouvre la discussion.

Pas de commentaires.

Vote

**L'interpellation de M. Peter Dorenbos est acceptée
par 44 oui, 0 non et 1 abstention**

M. le Syndic informe le Conseil que la Municipalité donnera réponse lors de la prochaine séance du Conseil communal, soit le mercredi 1^{er} avril.

15/ Interpellation de M. Jacques Auberson sur le développement économique de notre commune et sur la prise de mesures favorisant l'implantation ainsi que le maintien d'entreprises sur le territoire

M. Jacques Auberson présente son interpellation aux membres du Conseil communal. (Cf. annexe)

Le 1/5^{ème} requis étant atteint, l'interpellation de M. Jacques Auberson peut être soumise à la discussion et au vote du Conseil.

Le Président ouvre la discussion.

Pas de commentaires.

Vote

**L'interpellation de M. Jacques Auberson est acceptée
par 22 oui, 6 non et 14 abstention**

M. le Syndic informe le Conseil que la Municipalité donnera réponse lors du de la prochaine séance du Conseil communal, soit le mercredi 1^{er} avril.

16/ Communications de la Municipalité

M. Igor Diakoff

Bâtiments

- La COGEST avait émis le vœu d'une étude de faisabilité afin que les personnes, au nombre de 11, à savoir 8 employés et 3 municipaux, dont les postes de travail occupent actuellement les bureaux de la maison Fischer soient transférés, si c'est possible, dans la maison de commune. M. Igor Diakoff informe le conseil que Pierre-Alain Couvreur, architecte à Nyon, a été mandaté pour cette étude.

- Le processus de contrôle CEBC+ a débuté et sera appliqué à 3 bâtiments. Ce processus s'inscrit dans les 61 mesures du plan d'action de la politique climatique. Cette application aux bâtiments de la commune prouve la transversalité de ce plan d'action.

Informatique

- L'entreprise Infolog, installée à Crissier et prestataire informatique pour la commune de Prangins, a informé la Municipalité de sa décision, de façon orale actuellement, de résilier le contrat de prestation. La résiliation devrait avoir lieu au 31 mars 2021. La Municipalité de Prangins attend la lettre de résiliation de la part de cette société. Un groupe de réflexion a été constitué pour trouver un autre prestataire de services informatiques. Des solutions existent et sont en cours d'élaboration.

Culture

- Le festival *Jazz au peuple*, organisé précédemment à Prangins sera, à l'avenir, organisé à Nyon. Ce festival est soutenu par Région de Nyon.

- L'ambition de créer un festival baroque à Prangins a permis l'organisation de celui-ci. Ce festival aura lieu du 2 au 7 juin 2020 et ce, malgré la diminution du budget culture à CHF 10'000.- au lieu de CHF 20'000.- lors du vote du budget 2020. Une metteuse en scène autrichienne, une cantatrice pranginoise d'origine serbe ainsi que des étudiants y participeront en acceptant une baisse de leurs rémunérations. Il sera nécessaire d'accueillir 6 à 8 étudiants. La moitié de ces étudiants est déjà hébergée. M. Igor Diakoff, en vue d'une certaine cohérence avec le vote du budget, émet le souhait que certains membres du Conseil puissent héberger les étudiants qui n'ont pas encore de solutions d'accueil. Il informe le Conseil que seul un accompagnement au clavecin sera présent en lieu et place d'un petit orchestre.

- Du 8 au 10 mai 2020 aura lieu le Giron des musiques. Des flyers seront déposés sur les tables à la sortie du conseil. M. Igor Diakoff invite les membres du Conseil à honorer le Giron de leur présence.

EMS

Une réflexion est menée actuellement concernant la parcelle de l'hôpital psychiatrique. Le 16 janvier, M. Igor Diakoff a eu une discussion avec le Réseau Santé La Côte à St-Prex. Suite à l'interpellation de M. Claude Favre, une réunion aura lieu prochainement entre la Commune de Prangins, le Réseau Santé La Côte et le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), ce dernier étant propriétaire des terrains « convoités ».

Mme Dominique-Ella Christin

Service de l'environnement

Terrain – parcelle 74

Mme Dominique-Ella Christin fait projeter des cartes et photos de la parcelle 74 pour étayer ses propos. (Cf. annexes)

M. Fischer, lors des débats sur le budget 2020, a eu des interrogations concernant la parcelle communale 74. Cette parcelle forme une bande très étroite située entre deux grandes propriétés du bord du lac, avec son extrémité nord à l'intersection du chemin du point du jour et de la route de Promenthoux, et sud au bord du lac, comme illustré par les cartes et images projetés.

Comme vous pouvez le constater, la route évoquée en décembre ne fait pas partie de la parcelle communale. La partie qui n'est pas en aire forestière correspond à de la zone intermédiaire inconstructible et recensée comme surface d'assolement qualité I. Par ailleurs, selon le garde forestier divers travaux d'entretiens ont dû être menés car des arbres menacent régulièrement de tomber au lac et dans la mesure où il n'y a pas eu de cadastration de la zone forêt, c'est l'état des lieux qui fait foi.

Dans un autre domaine, je précise, en réponse à la question de M. Roland Haas posée lors du dernier conseil, que les relevés géométriques effectués sur le domaine de la Banderole n'étaient pas en lien avec des activités de la commune.

Rivières – Réfection des berges suite aux crues exceptionnelles de janvier 2019 sur la Promenthouse - Suivi préavis 29/18

Comme annoncé en septembre 2019, une nouvelle mise à l'enquête devra être réalisée pour les travaux prévus en zone 1 dont la nature a été changée suite à la volonté de renaturation de la Promenthouse. Cette mise à l'enquête doit être déposée conjointement par les communes de Gland et Prangins, raison pour laquelle nous sommes dans l'attente que le Conseil communal de Gland approuve son préavis global pour les travaux de la Promenthouse, ce qui sera le cas, en principe, le 27 février.

Par ailleurs, l'étude de faisabilité pour la renaturation de la Promenthouse se poursuit. Une renaturation permettrait de laisser plus de place à la biodiversité ainsi qu'une meilleure adaptation aux phénomènes de dangers naturels liés aux crues exceptionnelles en lien avec le réchauffement climatique.

Biodiversité

Une des mesures de notre politique climatique vise à sensibiliser la population à des mesures en faveur de la nature en ville de façon à agir ensemble pour la biodiversité. Dans ce cadre, la Municipalité va distribuer à l'ensemble des pranginois, début mars, un fascicule proposant des mesures et aménagements qui peuvent être pris pour favoriser le maintien de la biodiversité et du patrimoine naturel dans son jardin ou sur son balcon. La Municipalité remercie la commune de Nyon qui a élaboré le document de base et qui l'a gracieusement mis à sa disposition.

Qualité des eaux souterraines

Suite aux informations parues dans la presse concernant les concentrations de pesticides dans les eaux souterraines, qui sont à certains endroits en Suisse jusqu'à 25 fois plus élevés que la norme légale, nous avons pris des renseignements auprès des services industriels de Nyon pour connaître la situation pour la commune de Prangins.

Les Services Industriels (SI) nous ont expliqué avoir fait une campagne pour déceler d'éventuelles traces de CHLOROTHALONIL, en automne passé, qui se sont avérées négatives pour Prangins. Il semblerait toutefois qu'une citoyenne pranginoise ait fait des relevés privés dont elle a fait connaître aux SI car elle avait trouvé des résidus sous-produits du CHLOROTHALONIL. Les SI suivent le dossier et nous tiendront au courant.

Port

Une inspection sous-marine avec expertise et étude plus poussée a été effectuée sous la digue « F » au port des Abériaux. Bien que la qualité du béton de la digue soit excellente, l'entreprise conseille fortement, à moyen terme, de rénover les piétements de cet ouvrage, car un affouillement est observé. Celui-ci sera vraisemblablement effectué en année bissextile au printemps 2024. A cet effet, un préavis devra donc être élaboré lors de la prochaine législature. Dans cette attente, il s'agit de surveiller l'évolution de ce phénomène d'érosion.

Bornes de recharge pour véhicules privés électriques et emplacement pour véhicules MOBILITY

Le service de l'Environnement a reçu les entreprises à même de nous faire des offres afin d'essayer de faire avancer les dossiers de bornes de recharge pour véhicules privés électriques et emplacements pour des véhicules Mobility malgré le manque de ressources humaines car ces dossiers nous tiennent à cœur et qu'il y a une attente marquée de la part des citoyens pranginois.

Service de l'urbanisme

Aménagement du territoire – Planification des infrastructures de mobilité – Projet d'agglomération de la passerelle Nyon - Prangins

Comme déjà annoncé en 2019, les Municipalités de Nyon et Prangins se sont accordées sur une clef de répartition financière de 50%-50% pour les futurs crédits d'étude et de construction du projet de la future passerelle reliant Prangins à la gare de Nyon, passerelle entièrement située sur territoire nyonnais. Une convention, formalisant cet accord, développée par la Municipalité de Prangins, a été transmise en janvier 2020 à la Municipalité de Nyon. Celle-ci examine actuellement cette convention.

Dans le courrier municipal accompagnant cette convention, la Municipalité de Prangins a précisé qu'elle serait prête à déposer un préavis commun avec Nyon pour le crédit d'étude pour cette passerelle Nyon-Prangins uniquement :

- Lorsqu'une convention aura été signée par les deux Municipalités à cet effet et
- Lorsque les deux Municipalités auront pu échanger concernant le partage financier des investissements pour la refonte du pont de la Redoute, les deux projets étant étroitement liés car permettant tous deux d'améliorer l'accessibilité en mobilité douce (piétons et vélos) à la gare de Nyon.

Espaces publics – Projet de requalification de la place du village

Le projet de réaménagement de la Place du village favorisera le rôle de rencontre et de mixité de cet espace public et renforcera le dynamisme commercial et touristique du cœur de notre commune. Il permettra également de valoriser son patrimoine bâti historique tout en harmonisant son mobilier urbain et en introduisant un supplément de *Nature en ville*. La Municipalité a souhaité que ce préavis soit présenté après que la zone 30 du centre du village ait pu pleinement développer ses effets et que quelques scénarios en lien avec le trafic aient pu être comparés, soit au 2^e semestre 2020.

Mme Alice Durgnat-Lévi

Mme Alice Durgnat-Lévi remercie les citoyens de Prangins qui, parfois, peuvent donner « une impulsion énergétique ». Il arrive que cette impulsion se fasse par la volonté politique et parfois celle-ci vient de la société civile. Mme Alice Durgnat-Lévi se réjouit donc de ce travail commun pour faire progresser la protection du climat.

Mme Alice Durgnat-Lévi informe le Conseil que le projet de la future crèche, qui sera construite à Prangins, a été dévoilé. Celui-ci sera proposé au public le 8 avril 2020 lors d'une séance d'information.

Mme Alice Durgnat-Lévi informe le Conseil que le radar au Château d'eau a été installé et est opérationnel. Celui-ci remplit pleinement ses objectifs, à savoir la réduction de la vitesse de circulation dans cette zone.

Mme Alice Durgnat-Lévi annonce les données relevées. Une diminution des infractions a été notée. Actuellement, 2,7% d'infractions sont commises au lieu des 16% à l'installation du radar. Elle informe également le Conseil que des mesures ont été effectuées à l'ancien emplacement du système « speedy », le taux d'infraction est passé de 80% (mi-décembre) à 16% aujourd'hui. Le taux d'infraction est plus élevé dans le sens Genève-Lausanne que Lausanne-Genève.

Mme Alice Durgnat-Lévi, en collaboration avec M. Denys Chevalier, ont pu s'entretenir à de nombreuses reprises avec les Chemins de Fer Fédéraux (CFF) concernant les accidents de personnes sur les voies qui traversent la commune de Prangins. Une passerelle provisoire a été installée l'année dernière ce qui a permis de diminuer le nombre d'accidents. Cette passerelle sera provisoire jusqu'en septembre 2021 mais le dossier d'enquête est disponible au Greffe pour consultation ou commentaire jusqu'au 5 mars 2020.

Concernant les Morettes, des buts de football, à la demande de la jeunesse pranginoise, seront installés sous ce bâtiment pour permettre de pratiquer.

M. Denys Chevalier

Route de la Bossière

Une procédure d'analyse sur le trafic est en cours suite aux diverses demandes des riverains concernant principalement la sécurisation des piétons ainsi que le croisement des véhicules. L'idée est de mettre cette route à sens unique descendant avec signalisation adéquate.

Actuellement, la direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a mis en place des potelets pour le comptage des véhicules ainsi que la vitesse.

Terrain de football aux Abériaux

L'ouverture des terrains à la pratique du football est agendée à la mi-mars (sauf problème de dernière minute)

Route de Bénex-Dessus

La pose des enrobés est prévue pour fin mars / début avril selon les conditions météorologiques favorables.

Chemin de la Chenalette

Les SI de Nyon interviendront dès la fin des travaux de la Route de Bénex-dessus pour des canalisations d'eau.

Chemin du Curson

Une réfection du trottoir côté Est (direction Gland) est prévue également après la fin des travaux de Bénex-Dessus.

Route de Promenthoux

Un rendez-vous avec le bureau technique Chevalier de Morges est fixé au jeudi 5 mars.

Arrêt de bus Route de la Redoute

Pour faire suite à l'essai effectué l'année dernière, nous attendons le projet du Bureau Schenk.

Canalisation des eaux claires sous le Château

Ce dossier sera transmis prochainement au Canton pour examen préalable. (Ce projet devrait être devisé pour une somme d'environ CHF 1'850'000.-)

Travaux SI Nyon et Lausanne (En direction de Vich/Gland)

Ces travaux, pour la première partie, qui s'étendent de la sortie de Prangins au giratoire des Mûrettes, devraient être terminés le 6 mars prochain.

Cependant, la seconde partie de ces travaux, en direction de Pont-Farbel/Gland, devraient être terminés en juillet 2020.

Mise en œuvre de la zone 30 km/h au centre du village

Un flyer va être distribué dès demain et après-demain, soient les jeudi 27 février et vendredi 28 février, afin d'informer la population que la limitation sera mise en œuvre durant la semaine du 9 au 13 mars 2020, sous réserve des conditions météorologiques.

Ligne TPN 805

Pour ceux qui ont lu le journal « La Côte » de ce jour, ils ont pu voir un article mentionnant en première page « Bus Nyon-Prangins – Liaison financée pour 2 ans, et plus si affinités ». En se rendant à la page 6 de l'article, le titre a changé : « Il faut tisser un nouveau dialogue avec Prangins ».

Ce qu'il faut retenir pour la ligne 805, c'est que le Conseil communal de Nyon, dans sa séance du lundi 24 février 2020, a voté une somme CHF 368'941.- pour participer au financement de cette ligne pour l'année 2019, somme non prévue dans son budget 2019.

De plus, le Conseil communal demande à la Municipalité de Nyon d'inscrire dans son budget de fonctionnement, pour les années 2020 et 2021, cette participation financière.

L'article mentionne d'autres informations importantes. M. Denys Chevalier encourage à le lire.

M. le Syndic

Finances

Le 23 janvier se sont tenues les assises de la facture sociale à Rolle, à l'initiative des communes de Rolle et de Crans-près-Céligny. 114 communes, soient 39% sur l'ensemble des communes du canton, ont répondu présentes. L'objectif de ces assises était la création d'une mobilisation pour une reprise, par l'Etat, de l'entier de la facture sociale dans les meilleurs délais. Une remise en cause de la

politique sociale n'est pas envisagée mais seulement son financement. La confiance est maintenue envers les associations de communes, l'ADCV et l'UCV, pour la défense des intérêts des communes. Lors de cette séance, les représentants de ces associations ont fait part de leurs difficultés quant aux négociations avec l'Etat relative à la reprise totale de la fracture mentionnée. La « tendance » est plutôt à une reprise partielle. Certaines communes ont fait part de leur étonnement, ce discours ne correspondait pas à la position de la grande majorité des communes du canton, notamment des communes de la Côte. Un courrier a été adressé à l'attention des deux présidentes des associations de communes pour marquer la « stupéfaction » de celles-ci quant à ce revirement de position. De nombreux députés sont intervenus au sein du Grand conseil. Un député a démontré, chiffres à l'appui, la preuve que la reprise totale de la facture sociale par le Canton est tout à fait réalisable. Cela représente un ordre de grandeur de 15 points d'impôts. M. le Syndic rappelle, à titre indicatif, que les acomptes de la facture sociale représentent 30 points d'impôts pour Prangins en 2020.

Comptes

Concernant les comptes 2019, la période de bouclage se situe à fin février. Les recettes, notamment fiscales, qui représentent 70% des recettes communales, sont en relation avec les prévisions effectuées. Un surcroît de recettes par rapport aux prévisions, lié à la recette des impôts sur les personnes morales, a été observé, malgré la prudence initiale liée à l'entrée en vigueur de la RIE III. Le résultat des recettes sera donc très probablement bénéficiaire pour 2019.

La Poste

M. le Syndic informe le Conseil que la Municipalité a adressé un courrier à la commission fédérale de la Poste pour obtenir un examen de la décision de la direction générale des postes suite à leur décision de fermer l'office de poste de Prangins. Ce courrier a été adressé en date du 17 janvier 2020. Le Musée National du Château de Prangins a également adressé un courrier dans ce sens à la même commission fédérale de la Poste pour soutenir la démarche de la Municipalité. Enfin, M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat, a, verbalement, soutenu la démarche de la Municipalité auprès de l'Office fédéral des communications (OFCOM) tout en indiquant qu'il rédigerait, par écrit, son soutien. La Municipalité est en attente de ce courrier.

M. le Syndic informe le Conseil qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections communales en 2021, après plus de 20 ans de présence au sein des organes législatif et exécutif.

M. le Syndic informe le Conseil communal que le Conseil d'Etat choisit chaque année un premier grand cru comme vin officiel du Conseil d'Etat. Ce vin est servi à toutes les représentations officielles. Le vin choisi est un vin de Vinzel, vinifié par la Cave de la Côte et produit par M. le Conseiller Reynald Pasche. Une dégustation est offerte à la fin de la séance.

17/ Annonce des préavis à venir

M. le Syndic annonce que 3 préavis seront présentés au deuxième semestre :
- Règlement police

- Régionalisation du traitement des eaux usées
- Requalification de la place du village

4 nouveaux préavis seront présentés lors du premier semestre 2020 :

- Révision des statuts de l'Office Régional de la Protection Civile
- Installation barrière aux Abériaux
- Remplacement cibles stands de tir de Duillier-Coinsins
- Demande d'un crédit complémentaire pour les ressources humaines

18/ Propositions individuelles et divers

M. Fischer est inquiet quant à la résiliation des prestations par la société Infolog en vue des élections de 2021.

M. Igor Diakoff rappelle que cette décision est récente. Un groupe de réflexion a déjà été composé, comme annoncé précédemment, pour contrevenir à cette situation.

M. Vanni Vogel souhaite connaître les raisons invoquées par la société Infolog concernant cette résiliation.

M. Igor Diakoff répond par la négative. Il est en attente du courrier officiel.

M. Claude Favre précise que le terrain de l'Hôpital de Prangins appartient au Canton de Vaud. Le CHUV n'en est que le gestionnaire.

M. Pierce Lohman souhaite savoir si un futur projet est à l'étude pour sécuriser la Route de la Bossière où les véhicules roulent régulièrement « à vive allure ».

M. Denys Chevalier annonce qu'un projet est à l'étude.

19/ Contre-appel

La présence est de 48 membres. La séance est levée à 23 : 44

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le PRESIDENT



Daniel Bujard



Le Secrétaire



Jérôme Seydoux

Annexe : ment.

Transcriptions originales

M. Igor Diakoff

Page 445 : « ... afin que les bureaux, (au nombre de 8) et les employés (au nombre de 11) occupant la Maison Fischer soient transférés dans la Maison de commune. »

M. Yvan Bucciol

Page 442 : « Il rappelle que la Constitution fédérale stipule... »

Page 443 : « M. Yvan Bucciol pose la question de savoir si quelqu'un est capable de citer un exemple qui met en application l'article de la Constitution fédérale. »

Extrait du programme de politique climatique de la Municipalité

Parvenir à atteindre les objectifs globaux politiques climatiques demande un effort volontaire et collectif. Ainsi un axe vise à informer, communiquer et sensibiliser tous les acteurs du territoire pranginois.

Extrait de la fiche Cité de l'énergie.

Organiser un « défi pour le climat » visant à créer une dynamique positive avec l'ensemble des acteurs du territoire pour réduire notre empreinte carbone.

Alternative Pranginoise

Revendique les valeurs sociales écologiques, de solidarité, d'égalité des chances, de respect de l'environnement

Entente Pranginoise

Notre principal objectif est de renforcer la qualité de vie des habitants de Prangins.

Pour l'environnement, notre valeurs est :

Faire preuve de responsabilité dans notre rapport à notre environnement.

Alliance libérale de Prangins

7 Encourager l'initiative individuelle pour réduire notre empreinte écologique

ACTIONS POUR LE CLIMAT



C'est facile de comparer les programmes politiques des formations en présence, qui toutes pointent les mêmes thèmes, il en va autrement de la manière avec laquelle les problèmes seront résolus, et les moyens qu'il sera nécessaire d'y consacrer.

Le mois de septembre 2019 est un mois crucial pour le climat.

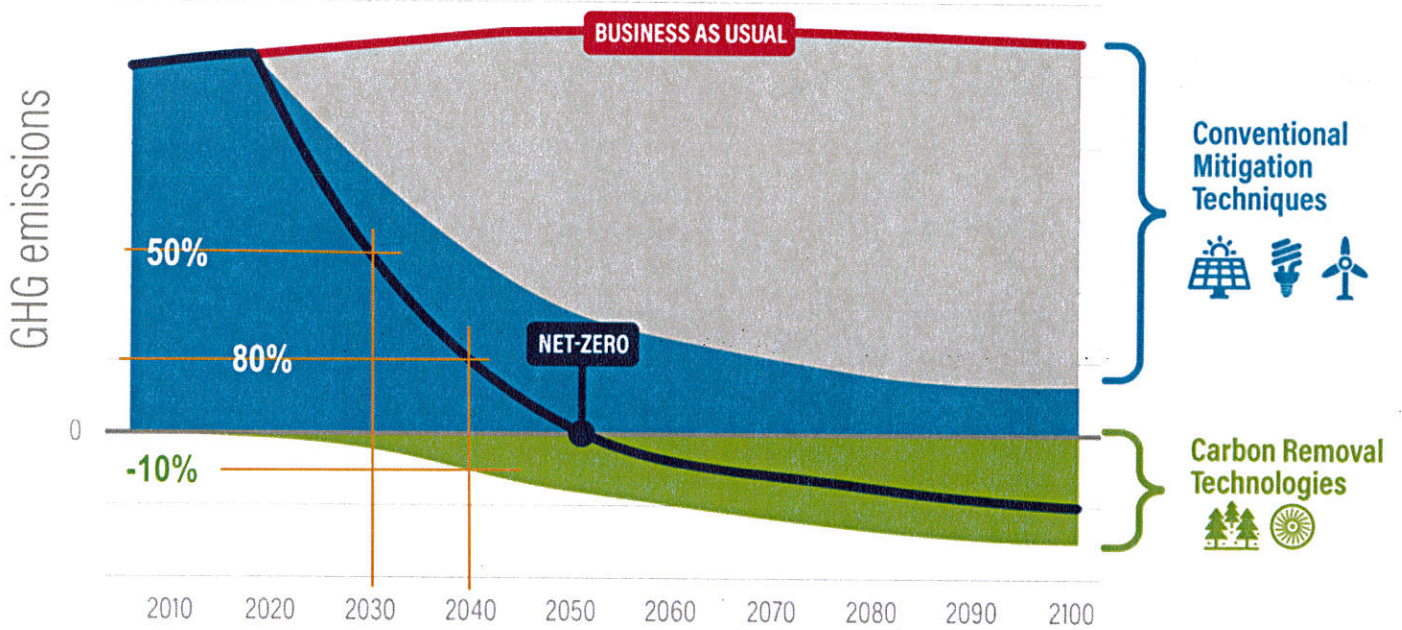
Impossible de passer à côté de l'urgence climatique. Tous les journaux, magazines et réseaux sociaux en parlent.

L'engagement des autorités politiques responsables nécessite d'aborder le sujet de manière sérieuse. Pendant ce temps que font vos élus communaux? Comment se positionnent-ils sur ce sujet?

HOW TO GET TO NET-ZERO

Reach net-zero emissions

Comment la commune de Prangins (autorités et population) peut-elle réduire de 50% ses émissions de CO2 en moins de 2 législatures?



WORLD RESOURCES INSTITUTE

proposition adaptée par yb le 12.01.2020

Conseil Communal de Prangins

Postulat

Prangins, le 12 décembre 2019.

Extension de la zone 30 Km/Heure

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du budget 2020, le compte 430.3143, prévoit un montant de Chf 22'000.- pour l'acquisition et la pose de signalisation en lien avec les zones 30 km/h.

A ma connaissance, cette somme est prévue, à ce stade, pour équiper 2 tronçons de route :

1. Le tronçon de la route de Bénex-dessus allant de l'intersection avec la Route de l'Etraz jusqu'au pont de Bénex.
2. La Rue de la Gare.

Lors du Conseil Communal du 28 mai 2019 Monsieur le Municipal D. Chevalier nous a présenté l'état de situation de la mobilité au sein de la commune. Déjà à cette occasion j'étais intervenu pour proposer une extension de la zone 30 km/h de la Route de Bénex-dessus au-delà du pont de Bénex.

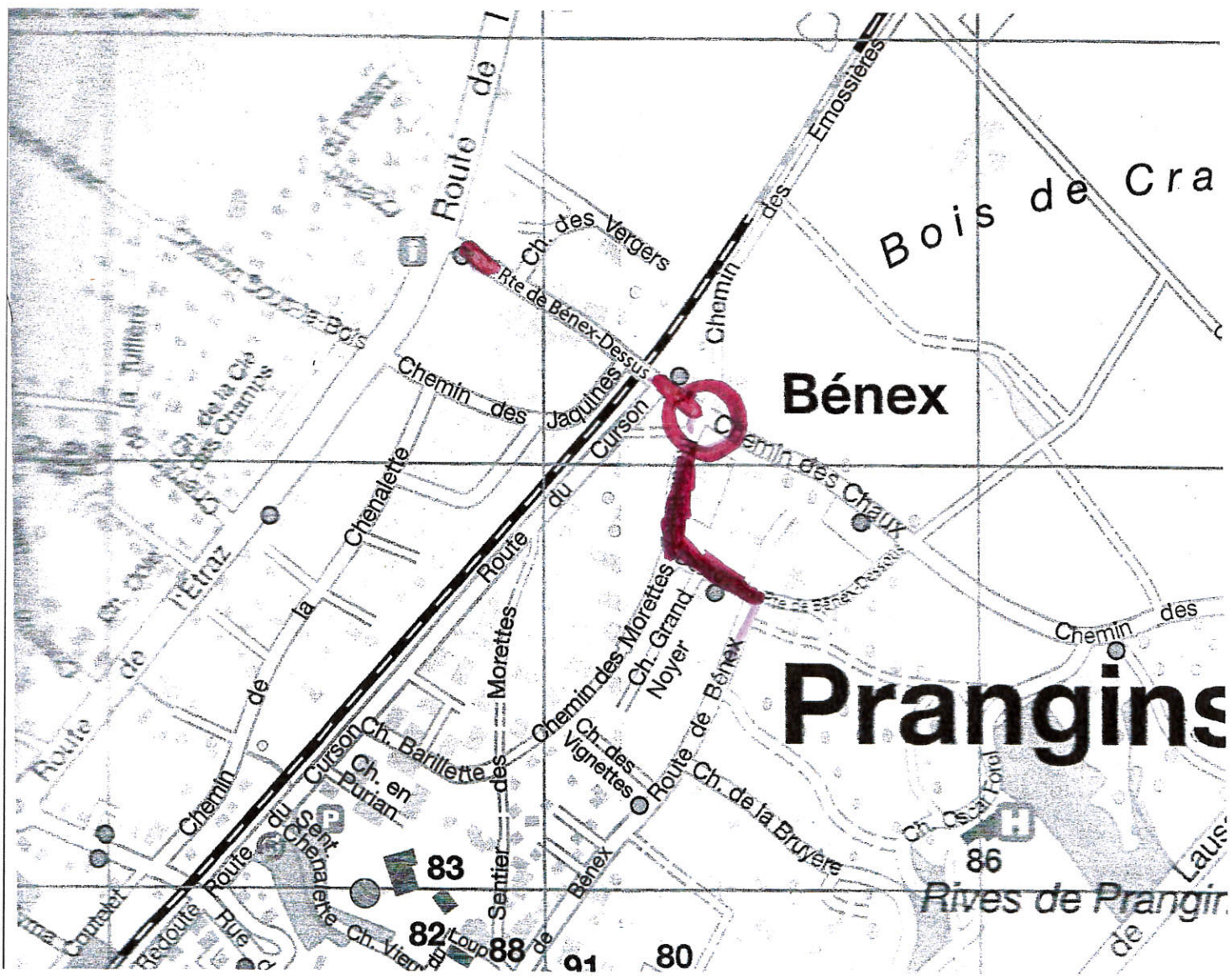
D'autres conseillers avaient fait part de leur souhait d'étendre la zone 30km/h à d'autres quartiers de la commune (voir PV de la séance).

Mon postulat a pour but de demander à la Municipalité d'étudier ces extensions et d'indiquer quelle sera sa décision.

Je souhaite avoir une réponse dans le délai prévu à l'art. 66 du Règlement du Conseil Communal, soit 6 mois.

Je vous remercie pour votre attention.


Jacques ANTOINE



Bénéx

Prangins

Bois de Cra

Rives de Prangins

83

82

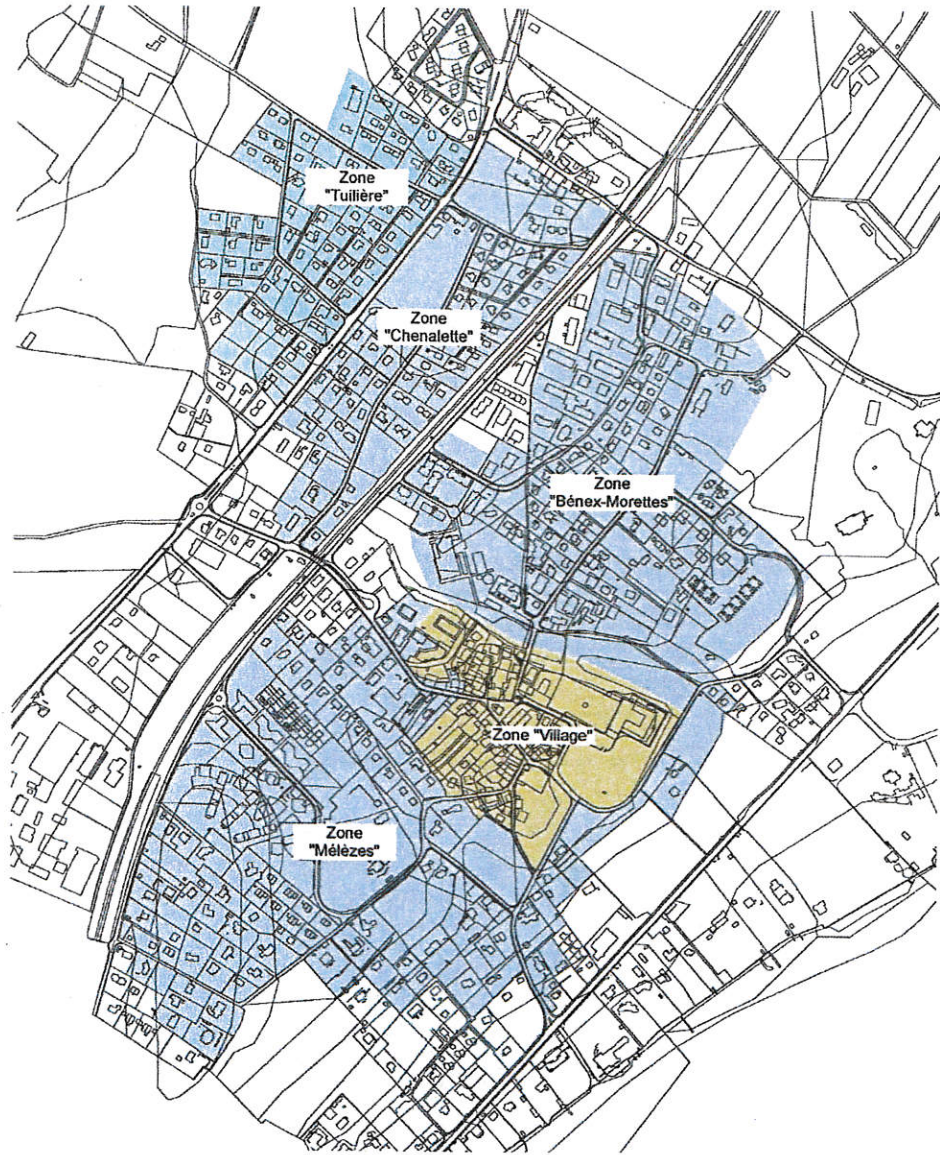
88

91

80

86








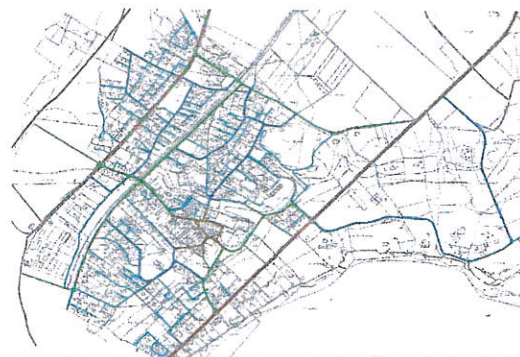


3 PLAN D'ENSEMBLE ET HIERARCHIE DU RESEAU

L'établissement du découpage en zones s'est fait sur la base de la hiérarchie du réseau routier établie dans le cadre du Plan directeur des circulations.

Le réseau routier de Prangins a ainsi été subdivisé en cinq classes :

-  **Route principale urbaine**
assure les liaisons régionales et vers les communes voisines
-  **Route secondaire et collectrice**
participe au délestage des quartiers vers les axes principaux, collecte les voies de desserte
-  **Route de desserte de niveau 1**
assure la desserte principale des quartiers, mise en zone 30 potentielle
-  **Route de desserte de niveau 2**
permet la desserte fine des quartiers, mise en zone 30 potentielle
-  **Rue de village**
assure la desserte fine du centre du village, mise en zone de rencontre potentielle



Interpellation à la Municipalité de Prangins sur la nécessité de revoir certains articles du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après décision du Conseil communal, la population a validé par les urnes que Prangins devait sortir de Région de Nyon. Ce départ devrait être effectif le 31 décembre 2020.

Fort de cette décision, il y a lieu de s'atteler à préparer la suite et, entre autres, mettre à jour les règlements qui y sont liés.

Je me suis penché sur l'un d'entre eux, le **règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires** que le Conseil Communal a adopté à l'unanimité et sans discussions le 5 décembre 2007.

Certains articles ont attiré mon attention et amené quelques interrogations :

- Article 1 Les communes **membres** du Conseil régional du District de Nyon perçoivent une contribution dite « Taxe régionale de séjour » sur les nuitées des hôtes de passage ou en séjour sur le territoire de leurs communes respectives et une taxe sur les résidences secondaires auprès des propriétaires de ces dernières.
→ **Question** : Est-il juste de constater que ceci ne sera donc de facto plus le cas dès le 1^{er} janvier 2021 ?
- Article 4 Les communes **non membres** du Conseil régional du District de Nyon peuvent adopter le présent règlement et participer au fonctionnement du fonds régional. A cet effet, un contrat de droit administratif (convention) est établi entre la commune et le Conseil régional.
→ **Question** : Est-il d'ores et déjà prévu de signer une telle convention et, si oui, devra-t-elle passer par l'approbation du Conseil Communal ?
- Article 6 Toute commune membre du Conseil régional et appliquant antérieurement à 2008 une taxe de séjour communale obtient un siège de droit dans la commission Tourisme.
→ **Question** : Selon cette définition, Prangins devrait avoir actuellement droit à un siège. Est-ce bien le cas ? Si oui, celui-ci sera-t-il perdu ou maintenu ?

Article 20 La gestion de la commission Tourisme est contrôlée par le CODIR. A la fin de chaque exercice annuel, le CODIR adresse un rapport sur la gestion et les comptes liés à ces taxes au conseil intercommunal. Les municipalités communiquent ce rapport aux Conseils communaux ou généraux.

→ **Question** : A part un chiffrage des nuitées hôtelières, je n'ai pas souvenir d'avoir vu passer ce rapport. Pourquoi n'a-t-il jamais été distribué ? Pouvez-vous nous adresser le dernier exemplaire ?

Article 24 Une commune peut décider de se délier de ce règlement intercommunal pour la fin d'une année civile ; la dénonciation doit être formulée au moins deux ans à l'avance.

→ **Question** : Dans notre cas, cette dénonciation a-t-elle été faite, est-elle à faire ou est-elle faite de facto avec notre sortie de la région de Nyon ?

Par la présente je demande à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions ci-dessus.

Prangins, le 1^{er} Février 2020.



Peter DORENBOS
Conseiller Communal

Interpellation à la Municipalité de Prangins sur le développement économique de notre commune et sur la prise de mesures favorisant l'implantation ainsi que le maintien d'entreprise sur le territoire communal.

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les conseillers

En vertu de l'article 67 du règlement du Conseil Communal de Prangins, je dépose l'interpellation suivante :

Rappel des faits :

Dans le cadre de son programme de législature 2016-2021, la Municipalité de Prangins mentionnait les 3 axes prioritaires qu'elle avait l'intention de mettre en place. Le 2^{ème} axe intitulé « Intégrer et maîtriser le développement » englobait un point relatif à l'économie ayant comme intention :

- Développer des conditions cadres susceptibles de maintenir et créer des emplois.
- Favoriser l'implantation de PME, d'artisans, de commerces et proposer des conditions propres à leur maintien.
- Promouvoir l'offre touristique dans le cadre d'une politique régionale et cantonale.

Actuellement dans l'avant dernière année de la législature 2016-2021, force est de constater que peu ou rien n'a été entrepris dans ce domaine, à ma connaissance. Il est évident que la situation actuelle illustre un certain immobilisme. Tout en étant parfaitement conscient que le plan de législature n'a pas de force contraignante pour la Municipalité, il représente toutefois un engagement annoncé de cette dernière, vis-à-vis du Conseil communal et de la population.

Cet axe de développement, fait également partie du programme politique des groupes politiques pranginois et plus particulièrement de l'alliance libérale de Prangins (alp).

Interpellation :

Fort du cadre relevé ci-dessus, je souhaite connaître les intentions de la Municipalité dans ce domaine d'ici la fin de la législature 2016-2021 et quelles sont les mesures éventuelles à mettre en place.

A cet effet, je souhaite que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

- 1) Combien avons-nous d'entreprises, artisans et commerces actifs sur le territoire communal au début de la législature 2016-2021 ?
- 2) Etat au 31 décembre 2019, comment ces différentes catégories ont - elles évolué depuis 2016 ?
- 3) Quelles sont, cas échéant, les mesures que la Municipalité souhaite mettre en place afin de favoriser l'installation de nouvelles entreprises et commerces ainsi que la création d'emplois sur notre territoire, si possible d'ici la fin de la législature ?
- 4) La Municipalité de Prangins pense-t-elle pouvoir nous présenter dans le courant 2020, le plan de quartier « Entre-Deux-Chemins » censé constituer une zone mixte de développement incluant des habitations et des commerces ? Dans le cas d'une réponse négative, quelles sont les solutions envisagées ou envisageables permettant de répondre au mieux à la préoccupation du développement économique de notre Commune.

Prangins le 27 janvier 2020


Jacques Auberson

Conseiller communal









Surface

2'316 m²

Affectation



Zone Intermédiaire

> inconstructible (RCCAT, 1983)

> Surface d'assolement qualité I



Aire forestière

Usage

pas de cheminement

divers travaux d'entretien des arbres